

● (1115)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai déjà dit deux fois en réponse à la même question que le gouvernement, suite à une étude effectuée conjointement par certains de ses organismes et ministères, a temporairement interdit l'usage de la mousse à base de formaldéhyde d'urée comme matériau isolant. Nous attendons les résultats de l'étude approfondie du ministère de la Santé. Je crois savoir que le rapport est sur le point de paraître. À dire franchement, d'ici à ce que nous sachions exactement à quoi nous en tenir, je crois vraiment prématuré de sauter aux conclusions et de répondre à des questions hypothétiques.

M. Lewis: Madame le Président, je me demande pourquoi on n'a pas prévu d'épreuves ou d'essais. Voici ma question supplémentaire: aux États-Unis, il a été convenu de prouver la sécurité du matériau avant de l'inclure dans le programme de conservation de l'énergie, programme semblable au nôtre, le PITRC. Pourquoi le gouvernement du Canada fait-il les choses à l'envers? Est-ce là ce qui explique pourquoi on enlève à son ministère la charge de ce programme?

M. Cosgrove: Madame le Président, je sais que la question de la nocivité de ce matériau est difficile même pour les professionnels qui ont la compétence requise pour enquêter à ce sujet. C'est un problème fort complexe qui n'est pas encore résolu. Je crois comprendre que les avis sont partagés là-dessus même aux États-Unis.

M. Lewis: Madame le Président, la question n'est peut-être toujours pas tranché là-bas mais au moins elle n'avait pas fait partie de leur programme.

Les fabricants et les installateurs de ce matériau sont eux aussi victimes de l'indécision du gouvernement. Au début le gouvernement a lancé le programme sans fixer de normes d'installations définitives. Il a ensuite interdit l'utilisation de ce produit. En date du 13 janvier dernier les installateurs devaient encore passer des examens gouvernementaux en répondant à des questions portant sur un produit qu'ils n'ont pourtant même plus le droit d'utiliser. Le gouvernement n'estime-t-il pas avoir certaines responsabilités envers les principaux installateurs ainsi qu'envers les milliers de personnes à qui il est en train de faire perdre leur emploi.

M. Cosgrove: Madame le Président, dans sa dernière question le député souligne le fait que les répercussions de cette interdiction sont complexes. Les utilisateurs de ce matériau ont de bonnes raisons de se plaindre, car ils ont en effet été lésés et, se retrouvent placés dans une situation difficile. En définitive la question qui se pose est de déterminer la responsabilité générale du gouvernement vis-à-vis du secteur privé. J'estime qu'en fin de compte il faut en conclure que le gouvernement ne saurait être le garant de toutes les entreprises au Canada.

Questions orales

LES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE SUR LA TOXICOLOGIE DES MATÉRIAUX D'ISOLATION THERMIQUE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'adresserai ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que, le 17 décembre, il a annoncé conjointement avec sa collègue, que l'utilisation d'urée-formol comme matière isolante serait interdite, le ministre est-il au courant d'une étude, publiée en juin 1980 par le ministère de la Santé, sur la toxicologie des matériaux d'isolation thermique? Les conclusions de cette étude sont identiques à celles auxquelles a abouti, six mois plus tard, un comité de spécialistes chargé d'étudier les matériaux d'isolation à l'urée-formol, présidé par le professeur Campbell de l'université d'Ottawa, et dont les travaux ont justement poussé le gouvernement à interdire ces matériaux.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Non, madame le Président.

[Traduction]

M. McGrath: Madame le Président, je suis étonné de constater le manque d'intérêt et d'information du ministre de la Consommation et des Corporations. Cette question l'intéressait pourtant assez en décembre pour qu'il publie, conjointement avec sa collègue, un communiqué de presse interdisant l'utilisation d'urée-formol. Peut-être s'en souciera-t-il davantage si je lui signale que les matériaux d'isolation utilisés dans la maison de son voisin de pupitre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, contiennent de l'urée-formol. Il y a 60,000 autres Canadiens dans le même cas.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Vous feriez mieux de vérifier, Marc.

● (1120)

M. McGrath: Comme l'interdiction est censée découler du rapport Campbell, lequel reprend mot à mot le rapport demandé par le ministère six mois plus tôt, pourquoi l'interdiction n'a-t-elle pas été imposée en juin? Deuxièmement, le ministre de la Consommation et des Corporations essaye-t-il de s'en laver les mains ou acceptera-t-il ses responsabilités envers les consommateurs canadiens en lançant un programme d'essais afin de rassurer les centaines de milliers de Canadiens dont la santé pourrait être compromise par ce produit?

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, avant de m'énervier comme l'honorable député semble s'énervier, je vais attendre les conclusions de la commission d'enquête formée par mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.